



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 21

Question orale n° 1350

Texte de la question

M. Paul Chollet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la nécessité de faire bénéficier la déviation de la RN 21 du « 1 % paysage et développement » de la part de l'Etat. Les agriculteurs concernés par le passage de la déviation de la RN 21 pour le contournement d'Agen, sensibles à la qualité du paysage du plateau de Foulayronnes et des vallons du Ridounel et de la Segone qu'ils ont su entretenir, souhaitent que ce paysage rural et agricole garde après les travaux toutes ses qualités paysagères. Cette demande paraît totalement fondée compte tenu de la qualité de l'environnement paysager concerné, qu'il y a tout intérêt à conserver, et s'inscrit pleinement dans la démarche du Gouvernement qui souhaite intégrer la préservation de la nature dans l'extension de son réseau routier et autoroutier. Il lui demande donc s'il entend appliquer ce principe du 1 % à la déviation de la RN 21.

Texte de la réponse

M. le président. M. Paul Chollet a présenté une question no 1350.

La parole est à M. Paul Chollet, pour exposer sa question.

M. Paul Chollet. J'appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les engagements pris par l'Etat en matière d'environnement dans le cadre du «1 % paysage et développement».

Le principal axe routier nord-sud de la moyenne Garonne, la nationale 21, qui relie Paris, Limoges, Tarbes, Pau, Saragosse par le Somport, traverse la ville d'Agen de part en part et crée une véritable asphyxie au cœur de la ville. Les poids lourds y pénètrent en dévalant un coteau, dont les pentes et les virages ont déjà provoqué des accidents mortels.

Les Agenais ont donc accueilli avec soulagement l'inscription au XI^e Plan de la déviation de la route nationale 21 à l'ouest d'Agen. Nous en attendons la déclaration d'utilité publique.

Cette déviation doit emprunter la vallée de la Segone qui constitue, avec le lac de Talives, au bas du plateau de Foulayronnes, un site visité et apprécié, tant par les populations urbaines que rurales.

Il est capital que ce paysage agricole, typique des serres de l'Agenais, garde, après les travaux, toutes ses qualités paysagères. C'est pourquoi je sollicite, madame le secrétaire d'Etat aux transports, l'application du principe du «1 % paysage et développement» à la déviation de la RN 21. Une telle mesure s'inscrirait pleinement dans la démarche du Gouvernement qui souhaite intégrer la préservation de la nature dans l'extension de son réseau routier autoroutier. La population concernée, qui a largement manifesté son émoi, voire son opposition au futur tracé, y verrait un signe fort, qui serait susceptible d'entraîner son adhésion.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports. Monsieur le député, je connais votre vigoureux attachement à ce projet de déviation de la RN 21 à l'ouest d'Agen. J'y vois la marque de votre dévouement au développement économique de votre région.

Vous savez que M. Pons et moi-même sommes extrêmement attachés à l'insertion des projets routiers dans leur environnement. Cela étant, ce qu'on appelle le «1 % paysage et développement» s'applique

essentiellement aux autoroutes inscrites au schéma directeur routier national et pour des itinéraires complets. Par conséquent, pour des raisons administratives, il ne s'applique pas au cas que vous avez cité. Toutefois, nous avons décidé faire encore mieux.

Nous avons souhaité - et j'y insiste - que ce projet soit traité de manière particulière compte tenu de la demande exprimée localement et dont vous vous êtes fait le messager particulièrement éloquent. Et c'est cela qui est intéressant pour les populations concernées.

C'est ainsi qu'une équipe de paysagistes sera associée aux études de ce projet en vue de définir concrètement les mesures d'intégration paysagère et de conservation du patrimoine.

Les études devront se traduire par des préconisations particulières, telles que notamment le positionnement des aires de repos, la reconstitution des haies et plantations, le rétablissement des franchissements piétonniers, afin de mettre en valeur le potentiel touristique et économique de votre belle région et faciliter l'acceptabilité de cette infrastructure par la population.

La zone d'activités de Foulayronnes ou les paysages que vous citez dans les vallons du Ridounel ou de la Segone sont une véritable vitrine de ce qui peut être fait en la matière.

Toutes les actions paysagères représenteront en définitive un montant bien supérieur à 1 % de l'opération, puisque le coût en est estimé à 4,5 millions de francs, soit 3 % de celui des travaux, évalué à 150 millions de francs.

Vous pouvez donc être convaincu des efforts qui seront développés en ce sens, en étroite concertation avec vous-même, les élus, les associations et les responsables socio-économiques concernés.

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Je vous remercie, madame le secrétaire d'État, de cette multiplication par trois du 1 %. J'espère que nous en ferons bon usage.

Données clés

Auteur : [M. Chollet Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1350

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1092

Réponse publiée le : 26 février 1997, page 1305

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997